



Signature de la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche

Liège, Avril 2022

L'université de Liège a développé au cours des dernières années une politique d'excellence, englobant la recherche, l'enseignement et le service à la société, la liberté académique, le soutien à la science ouverte et à l'intégrité scientifique, le bien-être et la flexibilité au travail, le développement des carrières et la reconnaissance des parcours. L'évaluation de la recherche et des chercheurs a ainsi été revue de manière à améliorer la simplification et la transparence des processus, l'équité, l'impartialité, ainsi que la valeur intrinsèque des chercheurs et des productions scientifiques

Les autorités de l'université et les conseils de la recherche, en concertation avec les chercheurs, ont développé des lignes directrices pour une évaluation des projets et des personnes dans lesquelles les résultats ne sont pas seuls pris en compte, mais pour lesquelles une perspective globale a été dessinée, plus qualitative, intégrée et axée sur les « talents ». Il s'agissait ainsi d'ouvrir des voies nouvelles pour développer des visions ambitieuses à long terme, aux niveaux individuel et collectif, et pour encourager l'excellence, la collaboration interdisciplinaire ainsi que la valorisation de la recherche, dans toutes les disciplines et sous toutes ses formes.

L'université a inscrit l'évaluation de la recherche et des chercheurs dans son plan d'action stratégique et dans le plan d'action de la stratégie des ressources humaines en recherche (HRS4R). Elle souhaite officialiser encore la démarche en signant la déclaration de San Francisco en son nom propre¹. D'une part, cette déclaration sert de socle pour construire les critères d'évaluations de nombreux financements pertinents, que ce soit au niveau régional, national ou international. D'autre part, les efforts récents de l'université dans Liège sur ces questions l'amènent presque automatiquement à une convergence avec les recommandations pour les institutions, à savoir la transparence dans les critères de recrutement, l'importance accordée aux critères de qualité (et non uniquement bibliométriques), et enfin la considération de résultats de recherche sous toutes leurs formes, de tous les talents du chercheur évalué².

L'Université, en signant la déclaration, s'engage ainsi à continuer à promouvoir à long terme la culture de l'évaluation qualitative de la recherche et à reconnaître la qualité intrinsèque du travail des chercheurs et l'impact des résultats de la recherche. Les chercheurs seront soutenus pour présenter leurs CV et travaux en ce sens, que ce soit pour leur développement de carrière en interne, ou pour leur candidature à des financements externes ambitieux³.

¹ En tant que membre du CREF, l'ULiège a soutenu la signature de DORA par le FNRS en mars 2022.

² Voir les articles 4 et 5 de la déclaration : <https://sfdora.org/read/read-the-declaration-french/>

³ Comme par exemple les projets ERC, évalués suivant les recommandations DORA : <https://erc.europa.eu/news/erc-2022-work-programme>